

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 40	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 1
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 27 novembre 2018

Vote(s) pour : 41
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 3 décembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-12-03-BD-22 :

Maintien de la garantie initialement accordée à BATIGERE au bénéfice de PRESENCE HABITAT concernant le Centre d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale rue Mazelle à Metz.

Rapporteur : Madame Isabelle KAUCIC

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Civil,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière d'équilibre social de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 11 décembre 2017,

CONSIDERANT la demande formulée par BATIGERE auprès de Metz Métropole en date du 1^{er} mars 2018, concernant maintien de la garantie initialement accordée à BATIGERE au bénéfice de PRESENCE HABITAT suite à la cession du Centre d'Hébergement d'Urgence et de Réinsertion Sociale au 10-10b rue Mazelle à Metz,

CONSIDERANT que Metz Métropole est appelé à délibérer en vue d'autoriser le maintien de la garantie initialement accordée à BATIGERE au bénéfice de PRESENCE HABITAT suite à la cession du Centre d'Hébergement d'Urgence et de Réinsertion Sociale au 10-10b rue Mazelle à Metz,

DECIDE d'autoriser le maintien de garantie initialement accordée à BATIGERE au bénéfice de PRESENCE HABITAT,

Pour extrait conforme
Metz, le 4 décembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte
057-200039865-20181203-12-2018-DB22-DE

Numéro de l'acte : 12-2018-DB22
Date de décision : lundi 3 décembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Maintien de la garantie initialement accordée à BATIGERE au bénéfice de PRESENCE HABITAT concernant le Centre d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale rue Mazelle à Metz
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 05/12/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181203-12-2018-DB22-DE
Document principal : 99_AU-ERDP22.pdf

Historique :

04/12/18 17:15	En cours de création	
04/12/18 17:15	En préparation	Catherine DELLES
05/12/18 08:40	Reçu	Catherine DELLES
05/12/18 08:41	En cours de transmission	
05/12/18 08:42	Transmis en Préfecture	
05/12/18 08:57	Accusé de réception reçu	